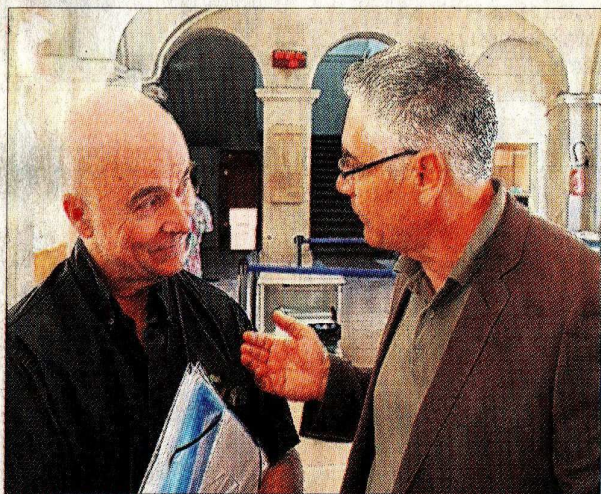


**JUSTICE** Le conseil général de la Drôme leur reprochait l'occupation d'un terrain privé

## Les électro-sensibles devront quitter la forêt de Saoû



Serge Sargentini, représentant des EHS et Patrick Royannez, vice-président du conseil général de la Drôme. Le DL/Stéphane MARC

### VALENCE/SAOÛ

**L**es 14 électro-hypersensibles (EHS) installés dans la forêt de Saoû devront trouver un autre refuge. Le juge des référés a rendu sa décision hier et leur laisse cinq semaines à compter de la notification du jugement pour quitter les lieux.

Le conseil général de la Drôme, propriétaire, leur reprochait l'occupation illégale de ce site naturel protégé. Lors de l'audience il y a dix jours, les EHS avaient demandé droit d'asile à Didier Guillaume, président du con-

seil général drômois, expliquant que cette forêt était l'un des rares lieux drômois épargnés par les champs électromagnétiques. Hier Serge Sargentini, représentant des EHS, a qualifié la décision de « ni lard ni cochon. Il n'y a même pas d'astreinte financière. Si les EHS partent, ils devront aller ailleurs de toute façon. C'est une question de survie ».

**« Il y a les services de l'État, la Ddass, une ministre de la Santé »**

Et ce dernier de se tourner vers Patrick Royannez, vice-président du conseil général

et Isabelle Elzière-Delalle, directrice de cabinet de Didier Guillaume, pour solliciter un rendez-vous afin de trouver un nouveau lieu. Mais ses interlocuteurs lui ont fait comprendre que cela ne faisait pas partie des compétences du Département : « Il y a les services de l'État, la Ddass, une ministre de la Santé, notait Patrick Royannez. C'est véritablement une cause nationale et internationale et pas un combat drômois ».

Les EHS ont jusqu'à début septembre pour trouver un nouveau site à l'abri des champs électromagnétiques.

S.D.